



Communiqué établissant la mise à jour du contrat de liquidité entre
LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
et ODDO BHF SCA

Le 26 février 2019,

A compter du 02 janvier 2019 et pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, La Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France a confié à ODDO BHF SCA la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité conforme aux nouvelles dispositions du cadre réglementaire en vigueur au 1er janvier 2019 (modifications apportées par l'AMF à la pratique de marché admise que constitue le contrat de liquidité – décision n° 2018-01 du 2 juillet 2018).

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA des CCI de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France sous le code ISIN FR0000185514 sur le marché ALTERNEXT Paris, dans le respect des modifications opérées dans le régime juridique des rachats d'actions.

Les ressources suivantes ont été allouées au compte de liquidité dédié pour la mise en œuvre de ce contrat et respectent les nouvelles limites :

- 364 954.76 euros et
- 28 038 CCI de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France

Ce contrat sera suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018
- A la demande de la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France pour des raisons techniques telles que l'interruption de la cotation des titres par décision du Marché pour une période définie par la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France à tout moment et sans préavis, ou par ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.